



Paris, le 21 mars 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Congrès de la FNPL : Stéphane Le Foll présente des mesures de soutien à la filière

Lors du congrès de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait qui s'est tenu à Nantes, Stéphane Le Foll a souhaité apporter des réponses et donner des perspectives à une filière laitière marquée par les inquiétudes liées à la hausse des coûts de l'alimentation et à la sortie des quotas laitiers : « je crois en l'avenir de la production laitière française, qui est un des atouts majeurs pour l'avenir de l'agriculture française » a-t-il déclaré.

**Stéphane Le Foll a, à cette occasion, annoncé la mise en place de nouvelles aides couplées en faveur de l'élevage pour l'année 2013**, la Commission ayant ouvert la possibilité de redéployer des ressources budgétaires du 1er pilier pour cette année : **une enveloppe de 20 Millions d'euros pour la filière laitière sera attribuée, sur la base du quota laitier des éleveurs, aux nouveaux installés et récents investisseurs. En effet, leur situation financière est particulièrement fragilisée par la hausse des coûts de l'alimentation animale.**

**Une enveloppe de 20 Millions d'euros sera également affectée aux nouveaux installés et récents investisseurs éleveurs de bovins allaitants et engraisseurs.**

**Enfin, 4 Millions d'euros viendront abonder l'enveloppe annuelle de l'aide pour le secteur caprin.**

S'agissant de la contractualisation entre producteurs et transformateurs, le Ministre a annoncé les principales mesures qui seraient prises suite aux conclusions issues des groupes de travail menés depuis 3 mois : « **Nous allons mieux protéger les JA et équilibrer les clauses en incluant, comme dans le LME, une obligation de révision des prix quand les indicateurs de prix des matières premières fluctuent fortement. Je demanderai aux coopératives de me rendre compte des engagements qu'ils ont pris pour appliquer réellement les principes de la contractualisation. Enfin, il faut consolider progressivement les organisations de producteurs (OP)** ».

Le Ministre de l'Agriculture a rappelé l'engagement du gouvernement pour rééquilibrer les discussions entre les transformateurs et la grande distribution, via des modifications de la LME. Il s'agira notamment **d'introduire des mécanismes de révision des prix liés aux prix des matières premières, et de renforcer la transparence et les sanctions.** « **Ce rééquilibrage devra avoir un effet sur le prix payé au producteur. Je vais réunir début avril une table-ronde entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs à ce sujet**», a rappelé Stéphane Le Foll.

---

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Stéphane Le Foll a rappelé les résultats positifs importants obtenus en début de semaine à Bruxelles sur la réforme de la PAC, et notamment la possibilité de majorer les aides découplées payées aux 50 premiers hectares de chaque exploitation, et l'augmentation à ce stade à 12% du taux de couplage. « Ces outils vont nous permettre de mieux orienter la PAC au profit de l'élevage » a précisé le Ministre.

Sur la fin du système des quotas laitiers, Stéphane Le Foll a rappelé qu'il avait obtenu un point de rendez-vous à Bruxelles en Septembre prochain pour discuter de l'après-quota laitiers. « Nous allons travailler activement avec d'autres Etats membres pour faire émerger d'ici là une proposition concrète de dispositif d'intervention en cas de déséquilibre sur le marché. Nous devons aborder l'après quota avec une stratégie claire et partagée » a-t-il confirmé.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a aussi annoncé la constitution d'une cellule de veille au sein du CGAER, pour anticiper et traiter les situations des producteurs sans collecteurs.